Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260731-AD_2026_26-AU

# DECISION
## *n° 2026-026*

**Objet : Commande publique – Décision d'attribution du Marché SIS26013 - Travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Isère au droit du pont de Coise (73)**

***La Présidente du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,***

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°39 du Conseil Syndical en date du 16 juin 2026 donnant délégation à Mme. la Présidente, ou à défaut son représentant, pour signer le marché SIS26013 : Travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Isère au droit du pont de Coise (73) avec le prestataire le mieux-disant, et tout acte afférent à ce dossier ;

Vu la consultation engagée pour cette affaire, et les offres présentées par les candidats,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 juillet 2026,

***Décide***

**Article 1 :** Le marché « SIS26013 : Travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Isère au droit du pont de Coise (73) » est confié à l'entreprise suivante :

**DECREMPS BTP –** 326 rue de Pierre Longue 74800 AMANCY, pour un montant de 1 079 958.82 € HT (montant extrait du BPU-DQE, toutes tranches confondues).

**Article 2** : Le marché est un marché de travaux à tranches avec une tranche ferme et une (01) tranche optionnelle d'une durée globale de 10 mois, toutes tranches confondues.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 4** : M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 31 juillet 2026

La Présidente du SISARC
Annick CRESSENS